

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-25-1900 portant ouverture au budget local d'un crédit supplémentaire de 2,027 fr. 95.

n° 10-25-1900

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 décembre 1900

Numéro JO  
n° 25 du 15/12/1900

Date du numéro  
15 décembre 1900

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Considérant qu'il importe de pourvoir à la régularisation des ordres de paiement effectués hors de la colonie pour le compte du Service local et appartenant à l'exercice 1899, Vu la clôture de l'exercice 1899, Vu les articles 49, 87, 88 et 97 du décret du 20 Novembre 1882, sur le régime financier des colonies

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 Novembre 1900,

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier, — IL est ouvert au budget du Service Local de l'exercice 1900, un crédit supplémentaire de deux mille vingt-sept francs quatre-vingt-quinze centimes : Chap. 8. — Dépenses des exercices clos ou périmés, 2,027 fr. 95.

#### Art . 2

— Il sera pourvu à la réalisation de ce crédit par les voies et moyens de l'exercice en cours.

#### Art. 3

— Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la colonie.

Signé : A.

**BONHOURS**